



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 20 novembre 2023

Préavis n° 24/2023 de la Municipalité au Conseil général du 11 décembre 2023

OBJET : Demande de crédit pour le mandat de BAMO* en vue de la mise en œuvre du PDDE**

* BAMO : Bureau d'assistance au maître d'ouvrage

** PDDE : Plan directeur de la distribution de l'eau

AU CONSEIL GENERAL DE MOIRY

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

Lors de l'examen préalable de notre PAcem auprès du Canton, l'ECA et l'OFCO (Office de la consommation) ont émis un préavis négatif, au motif que la commune ne possédait pas de plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

Lors d'une séance avec ces services en mars 2021, la Municipalité s'est engagée à réaliser son PDDE rapidement, permettant ainsi à l'ECA et à l'OFCO de lever leurs préavis négatifs au PAcem.

En date du 21 juin 2021, le préavis n° 40 concernant la demande de crédit budgétaire complémentaire pour l'élaboration du PDDE a été approuvé par le Conseil général.

Ce travail a été réalisé par le bureau RWB, parallèlement à l'élaboration du PDDE de la Commune de Chevilly. L'ECA et l'OFCO ont formulé quelques remarques sur ces dossiers, qui sont en cours de finalisation par le bureau RWB. L'approbation du PDDE est donc aujourd'hui à bout touchant.

En vue de la réalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre de ce PDDE, la Municipalité a demandé trois offres de BAMO* à différents bureaux d'ingénieurs. Après analyse des propositions reçues, la Municipalité a décidé de travailler avec le bureau AW ingénieurs-conseils à Mézières.

Des contacts réguliers ont lieu avec la commune de Chevilly afin de coordonner ces projets.

Projet

Le bureau AW ingénieurs-conseils a établi les étapes de réalisation du PDDE comme suit : avant-projet, projet d'ouvrage, procédure d'élaboration, appel d'offres, projet d'exécution, suivi de l'exécution, achèvement et mise en service.

La mise en œuvre du projet est divisée en cinq mesures, qui seront réalisées en deux phases, détaillées ci-après avec les montants correspondant au travail du BAMO:

Préavis n°24/2023 – Demande de crédit pour le mandat de BAMO en vue de la mise en œuvre du PDDE

Phase 1

Mesure C1	modification du col de cygne au réservoir	CHF	5'833.00
Mesure C2	conduite réservoir station de pompage	CHF	72'334.00
Mesure C3	Station de pompage de Moiry système de traitement de l'eau	CHF	15'166.00

Phase 2

Mesure C4	Nouvelle conduite chemin des Grassis	CHF	7'000.00
Mesure C5	mise en conformité de la conduite de la Route de la Praz	CHF	4'667.00

Total HT CHF 105'000.00

Total TTC CHF 113'085.00

Planning

Le calendrier ci-dessous a été établi pour définir les échéances à prévoir :

- Validation de l'offre d'AW ingénieurs-conseils : décembre 2023
- Procédure d'élaboration du projet pour l'OFCO et l'ECA: juin 2024
- Demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux : juin 2024
- Début des travaux de la phase 1 : octobre 2024
- Travaux phase 2 : 2025 – 2026

CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- o **Vu** le préavis n°24/2023 concernant une demande de crédit pour le mandat de BAMO en vue de la mise en œuvre du PDDE
- o **Ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances
- o **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 113'000.00 pour le mandat de BAMO en vue de la mise en œuvre du PDDE ;
- De financer cette charge par les fonds propres de la commune et/ou par un emprunt aux conditions du marché ;
- D'amortir dès la fin des travaux cet investissement sur une durée de 20 ans.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggen